Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 14 Aout 1906. — No. 40

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA, SAINT-BONIFACE, MANITOBA





Five O'Clock

BALLADE

"A cinq heures, l'on sert le thé"
C'est une coutume étrangère
Imposée au pauvre invité
Qu'il l'abhorre ou qu'il... la digère,
—Et dusse en suffrir sa santé—
Il faudra, d'une main légère,
D'un geste plein de dignité,
Que la liqueur blonde il ingère:

"A cinq heures l'on sert le thé",
Et le fait-divers de la veille,
De bouche en bouche, est colporté;
En un bourdonnement d'abeille,
Se glisse plus d'un aparté...
Dans les coins, maint vieillard sommeille,
(L'ennui vainc la civilité!)
Que le bruit du départ réveille.

"A cinq heures, l'on sert le thé.
Or l'appétit gargantuaque
Presque toujours a resisté
A la liqueur couleur de laque,
Au macaron ultra-léger:
Donc, au sortir de chez leur hôte,
A l'endroit où l'on peut manger,
Les invités sont côte-à-côte.

ENVOI

Prince du monde et de la mode,
Soumis au régime lacté,
L'invitation n'est pas commode:
"A cinq heures, l'on sert le thé"

LÉON LORRAIN.

La Canada Western Flour Mills Company

Savez-vous que Saint-Boniface possède le plus considérable moulin à farine du Canada, peut-être de tout l'empire anglais?

On a inauguré, jeudi dernier, cette immense établissement, à la Rivière la Seine. Les visiteurs étaient nombreux et n'ont certes pas manqué d'enthousiasme.

L'hon. M. Roblin a fait un long discours; l'éloquent premier-ministre a declaré sa confiance sans borne dans l'ouest canadien comme terre productrice des blés; tout son discours a eu pour objet de démontrer que l'agriculture était notre ressource première et devait être la base de toutes nos industries.

Le nouveau moulin a une capacité énorme; il sera un gros concurrent pour la maison Ogilvée. La construction des moulins à farine est une excellente chose pour le Manitoba. Si, au lieu de transporter notre blé aux lacs, nous le convertissions ici en farine, nous gagnerions du coup tout le profit qu'on fait sur nous à l'étranger. Les moulins à farine pourraient fort bien se généraliser à Winnipeg, car la nouvelle Usine Electrique du lac du Bonnet peut maintenant livrer à prix réduit la force motrice nécessaire à ces grands établissements.

Nos Affaires Municipales

Séance 30 Juillet.

Etaient présents Son Honneur le Maire Gauvin et Messieurs lee conseillers Metcalfe, Cusson, Collin Dumouchel et Pelletier

Le Cons. Pelletier présente le 19ième rapport du Comité des Travaux Publics ee ces termes:

Votre comité recommande:

1o. Que le paiement de la somme de $397.90 fait à Monsieur Paul Gagnon suivant l'estimé de l'Ingénieur pour le trottoir de la rue Saint-Jean-Baptiste, côté Ouest entre les Avenues Cathédrale et Hamel soit ratifié et que son dépot lui soit remis.

2o. Que la soumission de F. Cottenier pour la construction de l'égoût de la rue Hill soit acceptée.

3o. Que la permission demandée par Mons. F. Cottenier d'employer des tuyaux de ciment pour faire sa connection d'égoût soit accordée.

4o. Que le compte de W. H. C. Mussen & Co., $1300,09, pour un Concrete Mixer soit accepté et payé, moins $300,00 et moins $5,00 pour fret de Winnipeg à Saint-Boniface payé au Canadian Northern par la Ville.

5o. Que le compte de The Cusson Lumber Company Ltd., $323,47, prix de matériaux fournis pour l'égout de la rue Desautels soit accepté et payé.

Ce rapport est adopté.

Le Cons Cusson présente le septième Rapport du Comité d'Eau et Eclairage en ces termes:

Votre Comité recommande:

Que Monsieur B. P. Pedneault se trouvant dans des circonstances particulières par rapport à l'eau que lui fournit la Ville, il lui soit chargé pour le dernier quartier, la somme de $2.20, et que la balance de son compte soit passée aux Profits & Pertes.

Ce rapport est adopté

Le Cons. Metcalfe présente le quinzième Rapport du Comité des Finances en ces termes:

Votre Comité recommande:

1 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

The Cusson Lumber Co., $212,65; The Collin Co., $580,08; Dallaire, Chatette & Daoust, $24,29.

2 Que le Secrétaire Trésorier ayant pris à l'essai Mons. Napoléon Saurette comme aide dans son bureau à raison de $40.00 par mois, soit approuvé, et que le compte de M. Saurette pour un mois et dix-sept jours de salaire au prix susdit soit accepté et payé au montant de $63.66.

Ce rapport est adopté.

Le Cons. Collin présente le troisième Rapport du Comité de Police & Feu en ces termes:

Votre Comité recommande;

1. Que le Deuxième Rapport de la Cour de Police pour le mois de mai dernier montrant une balanse en mains de $89.35 soit accepté.

5, Que le compte de The Collin Co., pour foin et avoine, $65.20 soit accepté et payé

Ce rapport est adopté.

Proposé par le Cons. Cusson, secondé par le Cons. Collin que la demande de M. Joseph Couture soit accordée, et que l'escompte sur les taxes d'eau soit alloué jusqu'à et y compris demain le 31 juillet.

Proposé par le Cons. Cusson, secondé par le Cons. Pelletier que le Comité spécial nommé pour la révision des règlements s'assemble vendredi prochain.

Proposé par le Cons. Collin secondé sar le Cons. Cusson que le règlement No. 421 pour autoriser l'émission des débentures au montant de $55,000.00 dans le but d'acheter un terrain pour un parc public soit introduit et lu une première fois.

Après suspension des règles le dit règlement est lu une seconde fois. et référé ou Comité Général. Le Comité sous la présidence du Cons. Cusson adopte le dit règlement sans amendement.

Les communications de E. M. Wood et V. W. Horwood, ainsi que le compte de Messieurs Bernier & Bernier sont referés au Comité des Finances après quoi la séance est levée.

En Russie

L'homme qui doit ramener la paix

M. Stolypine, le chef actuel du ministère russe, qui a succédé en des circonstances si difficiles à M. Goremykine, jouit en Russie d'une haute considération. On rend hommage à son caractère droit et à son respect de la légalité, mais on voit aussi en lui un représentant typique de la "vieille bureaucratie" russe

M. Stolypine est fils d'un général qui s'illustra au siège de Sébastopol. Il étudia lui-même à la Faculté de droit de Saint-Pétersbourg, puis en 1884, il entra au ministère des domaines. Il n'y resta guère et passa bientôt au ministère de l'intérieur. Très au courant des questions agricoles, il se fixa en 1888 dans le gouvernement de Korno pour y administrer ses vastes propriétés. Nommé maréchal de la noblesse, il gagna les sympathies de ses voisins comme président du tribunal; il se montrait d'autre part fort accessible à chacun. Son équité et sa bonté lui gagnèrent la population entière. Aussi chercha-t-on à Saint-Pétersbourg à mettre à profit cette popularité de M. Stolypine

En 1902, il était nommé gouverneur de Grodno, en 1903 gouverneur de Saratof. Il y déploya une grande energie lors des troubles qui ensanglantèront la contrées. Rappelé à Saint-Pétersbourg et nommé ministre de l'intérieur, M. Stolypine réussit à gagner les bonnes grâces de la douma. Les réponses qu'il fit aux interpellations que lui adressèrent les membres de cette assemblée furent toujours exemptes d'aigreur, et on les écoutait dans le calme. Les explications qu'il fournit et les assurances qu'il donna au lendemain des troubles antisémiques de Bialystok produisirent naguère une impression particulièrement favorable.





Mardi 14 Aout 1906

L'EGLISE DE SAINT-BONIFACE

Au XIX siecle et au commencement du XXeme

La bénédiction de la pierre angulaire de la grandiose cathédrale que nous contemplerons bientôt nous avertit que le passé va s'effacer et qu'un ordre de choses nouveau va commencer. Ce passé fut glorieux, et il nous serait doux de tenter du moins d'arracher à l'oubli, qui dévore si vite le souvenir des hommes et des institutions, la mémoire des églises qui ont précédé le monument en voie d'érection. En 1818 Mgr Provencher venait d'arriver à la Rivière Rouge. Le digne prélat dut sans doute jeter un œil d'envie sur l'emplacement actuel de l'archevêché et de la cathédrale, car Lord Selkirk proposa à Louis Jolicœur, le propriétaire d'alors, de céder ce site à la mission, et de se choisir, en échange, la propriété qu'il voudrait dans la colonie. Jolicœur accéda à cette demande et choisit en dédommagement, la pointe Fisher, aujourd'hui Elm Park. La première église construite sur les bords de la Rivière Rouge fut une chapelle en bois qui s'élevait en face de l'archevêché actuel près de la rivière; on y célébra la messe le jour de la Toussaint 1818; trois enfants y firent leur première communion: J.-B Lagimodière, Reine Lagimodière et Josette Houle. Le premier baptême qui y fut fait fut celui d'un sauvage qui mourut deux jours après, et le premier mariage célébré fut celui d'un soldat du régiment des Meurons nommé Rodger dont la femme était Marguerite Lagimodière.

Plusieurs soldats du régiment des Meurons, composé en bonne partie de Suisse-allemands, s'établirent dans le pays et donnèrent à leur naissante colonie le nom du grand apôtre de l'Allemagne: saint Boniface.

Cette première chapelle n'eut jamais les honneurs d'une cathédrale car Mgr Provencher n'était pas encore évêque.

En 1820 une seconde chapelle, en bois de 100 pieds de long sur 33 de large succéda à la première; on peut l'appeler la première cathédrale puisque Mgr. Provencher fut créé évêque le 1er février 1825.

Cependant Mgr désirait une vraie cathédrale en pierre et il partit pour le Bas Canada dans le but de recueillir des aumônes.

Il était de retour à Saint-Bonifrce le 17 juin 1832. Le pays ne comptant qu'un seul maçon engagé à la baie d'Hudson, Mgr dut attendre, l'année suivante des ouvriers de la province de Quebec pour commencer les travaux de son église. Les fondations furent commencées en juin 1833. Les ouvriers qui bâtirent la cathédrale furent: Beauchamp et Fournier, maitres maçons; Gaudry, Hogue, Daunais, assistants; Galarneau, Néron, Amable Nault et Fontaine, charpentiers; J.-B. Daignault, Blondeau et Benot, ouvriers. Un nomme Vincent finit les deux élégantes flèches de l'église. Mgr Provencher lui-même travaillait de ses mains épicopales à la maison de Dieu. Il portait des pierres et des matériaux et avait coutume de dire aux ouvriers manœuvres: "Mettez-vous deux en tête du brancard; je me charge tout seul de mon côté." Cet édifice, plus spacieux que la cathédrale construite par Mgr. Taché, décorée de dessins par la sœur Lagrave, des Sœurs Grises, avec ses deux jolies tours chantées par le poète Whittier, faisait l'admiration des premiers colons et des étrangers. Le son argentin de ses cloches s'épandait sur la prairie, sur la tente du sauvage et la maison du métis et rappelait à tous que Dieu veillait sur eux. Les deux clochers élancés servaient de point de ralliement aux voyageurs.

Cette cathédrale fut dévorée par les flammes le 14 décembre 1860.

De retour d'une visite pastorale à Edmonton où il avait choisi le site de la cathédrale de St.-Albert, Mgr Taché ne trouvait plus que des ruines là où il avait vu s'élever son église et son palais épiscopal. Pour comble de malheur l'inondation, le printemps suivant, détruisit toutes les espérances de récoltes.

Mgr Taché prit le bâton du pèlerin et alla tendre la main pour soulager les misères de son peuple et reconstruire sa cathédrale. A l'Eglise Notre-Dame de Montréal, il prononça un discours qui délia toutes les bourses. Il commençait par ces paroles: "Nous avons passé par le feu et par l'eau, et vous Seigneur vous nous avez conduits au lieu du rafraichissement" Avec le produit de ces quêtes généreuses, Mgr construisit d'abord la sacristie actuelle en 1862, et elle servit momentanément d'église; puis au printemps de 1863, on commença les travaux de la cathédrale encore debout. L'église avait à l'automne de 1863 les quatre murs, la voute et le toit. Le maître-autel est le même que celui de la cathédrale incendiée; il fut heureusement soustrait aux flammes.

Cette nouvelle cathédrale dut attendre encore longtemps ses boiseries, son clocher et son orgue. Le cher édifice a enfanté à Dieu bien des âmes, a retenti des chants joyeux de bien des mariages, et a pleuré sur bien des deuils. Il a vu la consécration de Mgr Grouard et de Mgr. Langevin, et les assises du premier concile provincial de Saint-Boniface.

Il abrite les restes de Nos Seigneurs: Provencher. Taché, Faraud, ceux du lieutenant gouverneur Cauchon et de son épouse.

Cependant le catholicisme a pris son essor, et un essor gigantesque, dans notre ouest. Le long de la rivière Rouge, et de l'Assiniboine, dans les plaines plantureuses, aux bords des bois, les clochers s'élèvent au-dessus des blés; les paroisses se multiplient. En face du protestantisme il faut que la vérité s'affirme par un édifice imposant, solide comme le roc, grandiose comme l'unité et la majesté de Dieu. Cet édifice nous l'aurons bientôt. Il va croitre avec la lenteur des œuvres durables.

Il est en style roman du 12è siècle; son portail monumental avec ses trois grande portes cintrées surmontées d'une rosace aura certes un caractère imposant, et ses deux tours couronnées de coupoles byzantines lui donneront un cachet d'élégance peu commune Sa vaste enceinte pourra contenir les foules pieuses aux jours de nos solennités populaires et ses voûtes retentir de nos cris de triomphe.

Montez donc, murs sacrés du nouveau temple, montez vers le ciel! Nous allons vous voir grandir avec amour, car vous direz à tous l'unité, la solidité, la catholicité, la grandeur, la majesté de la véritable Eglise de Jésus-Christ.

SAINT-BONIFACE

IL Y A DIX ANS

Saint-Boniface est une ville de fraiche date, la métropole de la province ecclésiastique du même nom, le chef-lieu de l'influence catholique et française dans le Nord-Ouest canadien. La Rivière Rouge, aux eaux rapides et ternes, la sépare de Winnipeg, la capitale du Manitoba. Trois ponts en fer, élégants et solides, relient ensemble ces deux centres d'activité, très différents de tendances, d'aspect et de proportions.

Winnipeg est la grande cité, bruyante, affairée, siège du gros commerce, des banques, de plusieurs collèges, et du gouvernement, avec toutes les ambitions que donnent ces avantages, mais visant surtout à devenir, comme l'est Chicago pour l'Ouest des Etats-Unis, l'entrepôt de l'immense commerce qui germe, et va prodigieusement grandir au sein de nos vastes et fertiles prairies. Habitée par une population d'origine anglaise en plus grande partie elle obéit aux traditions de l'élément qui y domine.

Un autre souffle a fait surgir Saint-Boniface. Cette petite ville poursuit d'autres aspirations. Plus humble que son absorbante voisine, elle n'en est pas moins confiante dans son avenir, éprise et fière de ses destinées, lesquelles se résument dans une pensée de régénération chrétinnne et d'expansion nationale.

En hiver, la plaine où notre ville est assise, et dont l'uniformité est à peine brisée par quelques bois dénudés, n'offre à l'œil rien de pittoresque, si ce n'est l'ampleur de son manteau blanc, ses horizons lointains. Seul, le givre en s'attachant quelquefois aux branches des arbres, tantôt comme de brillantes perles, tantôt comme un duvet soyeux et sans tache, met une légère parure sur ce fond d'un aspect toujours un peu triste. Car, ni cette parure d'un moment, ni les splendeurs de la voûte étoilée nous envoyant ses mille lumières à travers la sérénité de notre atmosphère, n'enlèvent à la terre durcie, à l'engourdissement de la nature, ni même à son éclatant linceul, ce ton morne et désolé commun à tous les pays de froidure et de neige à cette saison.

Au printemps, quelle soudaine et rapide transformation! Sous l'action d'un chaud soleil, tout change, et se réveille, et se ranime en quelques jours. L'émeraude des champs reparait, les bourgeons des arbres crèvent, bientôt la végétation atteint son complet épanouissement. C'est maintenant l'été, avec ses longs jours de feu, mais aussi avec ses riantes floraisons et ses délicieux paysages.

Quand on vient alors de Winnipeg à Saint-Boniface par le pont du centre, l'œil se repose non sans intérêt et sans charme sur le tableau, d'une ébauche assez primitive dans certains détails, mais par ailleurs plein de fraîcheur, que présente notre ville dans son relief de cité naissante, avec ses encadrements agrestes. On a devant soi, à gauche, la partie la plus habitée, avec son hôtel-de-ville, que l'on reconnait à sa haute tour, avec ses boutiques, ses magasins, ses résidences privées, ses terrains vagues; et ce quelque chose d'inachevé, particulier aux pays neufs. A droite, nettement séparés de l'autre quartier par une large avenue tombant perpendiculairement à la rivière, sont les principaux édifices publics, voués, les uns, au culte religieux, les autres, au culte de la pensée. Sur la route qui longe la côte, s'alignent les écoles primaires, le palais archiépiscopal se dérobant au fond d'un ravissant parterre, la cathédrale, modeste église, entourée sur tous les côtés de son champ des morts où se dressent comme un souvenir à la fois mélancolique et consolateur, des croix et des pierres tumulaires sortant du gazon; le pensionnat des jeunes filles, tout neuf, ayant grand air; la résidence vicariale des sœurs de la charité, relique d'un âge déjà vieux pour nous; l'orphelinat et l'hôpital, refuges de l'infortune et des blessés, temples du dévouement et de la charité. Quelques touffes d'arbres embragent ces édifices placés au centre de jardins spacieux. Plus loin, en face, en suivant du regard le tronçon de chemin de fer qui fut le premier terminus du Pacifique Canadien dans l'Ouest, l'on aperçoit le collège, émergeant d'un bosquet de chênes et de peupliers, maintenant tenu par les pieux et savants pères jésuites. Dans un dernier décor, des bois ferment l'horizon: on dirait un rideau de verdure suspendu là pour cacher la plaine qui s'étend en arrière. Pendant qu'à notre gauche la rivière, faisant un coude vers l'est, semble vouloir enlever l'espace à Saint-Boniface pour le donner à l'opulente cité qui grandit sur l'autre rive, à droite, elle fléchit au contraire vers l'ouest, comme si elle craignait de briser la gracieuse ligne de frais et luxuriant feuillage qui se déploie de ce côté. (Extrait de la REVUE CANADIENNE, décembre, 1894).

T. A. BERNIER.

Programme de la journee de Demain.

Le Manitoba parait ce soir, mardi, enfin de donner à ses lecteurs le programme détaillé de la journée de demain.

La population de Saint-Boniface est heureuse des événements qui se dérouleront ici dans quelques heures. La journée du 15 août 1906 sera historique pour nous.

Mgr l'Archevêque est rentré à Saint-Boniface hier soir, de retour de Brandon; Mgr Duhamel, Archevêque d'Ottawa, Mgr Legal, évêque de Saint-Albert, et Mgr Pascal, évêque de Prince Albert, sont déjà arrivés au palais. On attend aussi, sans tou-tefois être absolument certains de leur visite, Mgr Dontenville, Mgr Grouard et Mgr Breynat.

Bon nombre de prêtres et de religieux logent déjà à l'Archevêché.

Dans la ville, on prépare les décorations: drapeaux et illumination. L'illumination sera à peu près générale, depuis la future Cathédrale et l'hotel-de-ville jusqu'à la plus modeste demeure.

A dix heures du matin, il y aura dans la Cathédrale grand-messe pontificale chantée par Mgr Legal, évêque de Saint-Albert; sermon par M. Perrin, de Saint-Sulpice, Montréal. Musique spéciale par la maîtrise.

Après la messe, adresse des citoyens de la ville, présentée à Messeigneurs les évêques et nos distingués visiteurs par Son Honneur le maire Gauvin.

Réponse par un Evêque.

A 1 heure, au palais archiépiscopal, banquet offert à Messeigneurs les évêques et au clergé par les Dames de St.-Anne.

A 3 heures: Promenade en voiture à travers Saint-Boniface et Winnipeg. On visitera, entres autres en-droits: les rues Main, Assiniboine, Armstrong Point, Académie Sainte-Marie, les églises du Sacré-cœur, du Saint-Esprit, des Ruthènes, Immaculée-Conception, etc; A Saint-Boniface on visitera le moulin à farine le plus considérable du Dominion: Le Canada Western Flours Mills Company.

Le soir, à 7½h; bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle Cathédrale; cette pierre est située du coté nord de l'édifice, au bastion avoisinant l'entrée. La cérémonie commencera par un morçeau de fanfare militaire, donné par "la Lyre" de Saint-Boniface. Puis, sermon en anglais par Mgr Duhamel, Archevêque d'Ottawa; courtes allocutions en polonais, en ruthène et en allemand par les curés de ces paroisses.

Adresse à Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, par l'honorable juge Prud'homme, président du comité de la Cathédrale.

Pendant la cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire, le chœur chantera des psaumes, en faux bourdons, avec accompagnement par la "Lyre. Une fois la bénédiction faite, le clergé viendra frapper la pierre pendant que le chœur chantera le *Domine, salvos fac pontifices nostros*; puis la foule, à son tour défilera, pour verser son offrande.

Avant de sceller la pierre angulaire on y déposera divers objets destinés à perpétuer le souvenir et les circonstances de la cérémonie. Entre autres objets on y logera un parchemin signé par Mgr l'Archevêque et portant le texte latin suivant.

DEO OPTIMO MAXIMO
Anno Domini millesimo nongentesimo sexto die autem decima quinta Augusti;
In Festo ASSUMPTIONIS BEATAE MARIAE, VIRGINIS PIO DECIMO SUMMO PONTIFICI,
Eduardo Septimo Rege Angliae;
Illmo-et Rvo-Cardinale Gotti Praefecto Sacrae Cong. de Propaganda Fide;
Revmo Francisco Azaria Dugas Protonotario Apostolico Rectore Ecclesiæ Cathedralis;
Valde Honorabili Danieli McMillan Gubernatoris Generalis locum tenente
Admodum Honorabili Josepho Dubuc, Administratore Provinciæ Manitobensis;
Honorabili R. P Roblin, Primario Ministro Provinciæ Manitobensis;
Dnis Marchand et Haskell (ex Marianapoli) Architectis;
Dnis Senecal et Smith operi Præpositis;
Præsentibus Venerabilibus Episcopis Suffragantibus, Admodum Venerabili J. TH. Duhamel, Archiepiscopo Ottawensi; numeroso clero et ingenti cœtu Fidelium ex pluribus nationibus et ex diversis diœcisis partibus, NOS INFRASCRIPTUS, Archiepiscopus Sti Bonifacii, PRIMARIAM Nostræ Cathedralis Ecclesiæ LAPIDEM BENEDIXIMUS.

Après la cérémonie religieuse, il y aura illumination, qui comprendre, entre autres édifices: la nouvelle cathédrale, le palais archiépiscopal, le collège, nos maisons d'éducation, l'hotel-de-ville, l'Ecole Normale etc. On tirera un feu d'artifice près de l'Académie Provencher pendant que la fanfare jouera, dans les parterres du palais.

Dans le Monde Religieux

M. Joseph Arsenault, fils de M. J. J. Arsenault, a été fait prêtre, hier, à Oak Lake, par Mgr. l'Archevêque. M. Arsenault est un ancien élève du collège de Saint-Boniface Nous lui offrons tous nos vœux de longue et féconde carrière sacerdotale.

***

Un autre ancien compagnon du collège, auquel nous offrons des félicitations bien cordiales: M. l'abbé Joseph Prud'homme, fils de l'hon. juge Prud'homme, qui est récemment arrivé premier aux examens théologiques du Collège Canadien à Rome et a reçu son titre de Docteur en théologie. M. l'abbé Prud'homme n'a que 23 ans; ce qui veut dire qu'il possède à la fois le talent et l'esprit de travail.

***

On annonce pour le 28 août, la célébration des noces d'argent sacerdotales de M. l'abbé Cloutier, curé de Saint-Norbert. Ce jour-là sera un jour de fête dans cette paroisse.

Ville de St. Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décide de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales, les ouvrages suivants, savoir:

Un canal d'égoût souterrain sur l'Avenue Linden, depuis la limite Nord du lot de paroisse No. 90 et qui est la continuation de l'égoût de la rue rue Marion. Coût approximatif $2,100.

Un canal d'égoût souterrain sur l'avenue Tache, du chemin Ste Marie vers le Sud jusqu'à Third Avenue. Coût approximatif $1,233.80.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux rues cidessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2.00 par pied de front pour la construction de l'égoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent egale au coût de ces ouvrages, et cotisera et prélèvera annuellement dans chaque cas une taxe de frontage (frontage rates) égale et uniforme sur les propriétés ayant front sur les rues sur lesquelles seront faits les dits égoûts et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à quatre pour cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à les faire exécuter et à prélever des taxes spéciales de frontage comme dit ci-dessus.

St.-Boniface, 7 Août 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier

On Demande

Deux institutrices Diplomées de 2 et 3ème classes, pour l'arrondissement de Lorette Ouest. S'adresser au Secrétaire.

Alfred Cournoyer,
Lorette, Man.

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that on Thursday the thirtieth day of August A.D. 1906, a vote of the electors of the Town of St. Boniface, entitled to vote thereon, will be taken for the purpose of securing the assent of the said electors to the following by-law which the trustees of the school district of St. Boniface No. 1188, have requested the Council of the said Town of St. Boniface to submit to the said electors, pursuant to the provisions of "The Public Schools Act" Chapter 143, R. S. M. 1902, and of the "Municipal Act" Chapter 116, R. S. M. 1902, and amendments.

BY-LAW NUMBER 22

By-Law of the School Trustees for the "School District of St. Boniface Number 1188" for the purpose of borrowing the sum of One Hundred Thousand Dollars ($100,000 00) and of issuing debentures therefor.

WHEREAS it is necessary and expedient to raise by loan the sum of One Hundred Thousand Dollars ($100,000.00) on the credit of the said School District, Thirty-six Thousand Five Hundred Dollars ($36,500) of which is to be used for the purpose of helping to pay for the land and the erection and equipment of a Public School building in ward three (3) of said School District of St. Boniface, Sixty-three Thousand Five Hundred Dollars ($63,500 00) of which is to be used for the purpose of paying off the present indebtedness of Six Thousand Five Hundred Dollars ($6,500 00) against the present school premises in ward four (4) of said School District of St. Boniface, and for the purpose of acquiring additional land and the erection and equipment of a Public School building in said ward four (4).

Therefore the School Trustees for the School District of St. Boniface number 1188 duly assembled, enact as follows:

(1) That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of One Hundred Thousand Dollars by the issue and sale of nineteen debentures of the said School District, each for the sum of Three Thousand Two Hundred Dollars $3,200.00) of lawful money of Canada, and one debenture of the said School District for the sum of Thirty-nine Thousand Two Hundred Dollars ($39,200.00) of lawful money of Canada

(2) That the said Debentures shall bear date the first day of December A.D. 1906 and shall be payable to the bearer at "La Banque d'Hochelaga" at the Town of St. Boniface in the Province of Manitoba as follows:

Debenture No. 1 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1907.
Debenture No. 2 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1908.
Debenture No. 3 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1909.
Debenture No. 4 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1910.
Debenture No. 5 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1911.
Debenture No. 6 for $3,200 00 payable 1st December A.D. 1912.
Debenture No. 7 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1913
Debenture No. 8 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1914
Debenture No. 9 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1915.
Debenture No. 10 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1916.
Debenture No. 11 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1917.
Debenture No. 12 for $3 200,00 payable 1st Debember A.D. 1918.
Debenture No. 13 for $3 200,00 payable 1st December A.D. 1919.
Debenture No. 14 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1920.
Debenture No. 15 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1921
Debenture No. 16 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1922.
Debenture No. 17 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1923.
Debenture No. 18 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1924.
Debenture No. 19 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1925.
Debenture No. 20 for $39 200,00 payable 1st December A.D. 1926.

(3) That each debenture shall be signed by the Secretary-Treasurer and countersigned by one of the Trustees of Said School District; and that each coupon shall be signed by the Secretary-Treasurer.

(4) That the said debentures shall bear interest at the rate of five per centum per annum from the date thereof payable annually on the first day of December in each year, on the presentation of the interest coupons attached thereto at the said Bank.

(5) That provision shall be made out of the annual School taxes for the payment of the said debentures and interest and such provision shall form part of, and be included in the annual statement of moneys required for the purposes of the said School District.

Done and passed by the said School Trustees of the "School District of St. Boniface No. 1188" assembled at St. Boniface in the Province of Manitoba, this twenty-first day of June A.D. 1906.

(Signed) C. MARCOUX,
Chairman.
(Signed) G. O. ROCAN,
Secretary-Treasurer.

The voting on said By-Law shall take place between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon on the said thirtieth day of August 1906, at each of the following places, and the following persons shall be the respective returning officers to take the vote of the electors upon the said By-Law, namely: Ward No. 1 at or near the house of Mrs Joseph Monpetit, on Provencher Ave., J. H. Clement deputy returning Officer; Ward No. 2, at the house and store of Joseph Cazes, corner of Notre-Dame St. and Tache Ave, Cléophas Marcoux junior, deputy returning officer; Ward No. 3, at the old Town Hall on Dumoulin St., Donat Collin, deputy returning officer; Ward No. 4, at or near the corner of Goulet St. and Tache Ave., Charles Metcalfe deputy returning officer.

On the twenty-ninth day of August next at two o'clock P. M. the Mayor of the Town of St. Boniface shall attend in the Town Hall of St. Boniface for the purpose of appointing persons to attend at the various polling places, and at the final summing up of votes, herein before referred to, on behalf of the persons interested in said By-Law and desirous of promoting or opposing the passage of the By-Law respectively.

On the thirty-first day of August 1906, at his office at St. Boniface Town Hall, at two o'clock in the afternoon, the Secretary-Treasurer of the Town shall sum up the number of votes given for and against the said By-Law.

Dated at St. Boniface Man., this twenty-third day of July, 1906.

THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

A VENDRE

Bonne maison moderne Rue Bertrand, Lot de 50 pieds $2 800, seulement que $400.00 comptant.

Rue Deschambault, Maison moderne avec Lot de 50 pieds aux conditions les plus avantageuses.

DE LA GICLAIS,
406 Ashdown Block, Winnipeg.

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that on Thursday the thirtieth day of August, A. D. 1906 a vote of the electors of the Town of St. Boniface, entitled to vote thereon, will be taken for the purpose of securing the assent of the said electors to the following By-Law which the Council of the Town of St. Boniface have duly introduced and read a first and second time:

By Law Number 419, of the Town of St. Boniface granting a limited exemption from taxation for a period of twenty years to Allan J. Adamson, and others.

WHEREAS application has been made to the Municipal Council of the Town of St. Boniface by Allan J. Adamson, of Winnipeg, grain Merchant, Robert A. Mather of Keewatin, lumberman, Thomas H. Sopher, of Keewatin, miller; representing that they are promoting the incorporation of themselves and others under the laws of the Province of Manitoba as a Joint Stock Company for the purposes amongst others of engaging in the industry of milling grain of all kinds, of manufacturing all classes of grain products, and of buying, selling and dealing in all kinds of grain and grain products in connection with and as a part of such industry and such other lines of industries the charter of said Company may authorize; that the promoters propose and that it is intended that the said Company when incorporated shall carry on a branch of such industries in the Town of St Boniface; that for this purpose it is proposed that the Company shall acquire the requisite lands within the limits of the Town and that it is intended to proceed as soon as practicable to erect thereon the requisite buildings, and to acquire and place the requisite machinery and plant upon such lands, and that for this purpose it will be necessary, and that it is the bona fide intention of the promoters that the Company shall expend in the purchase of land East of the Seine River in the Present Ward No. 1, of the Town and in the erection of buildings, machinery, plant etc., at least $250, 000 00 within two years from and after the final passage of the By-Law; and such promoters have applied to the Council of the Municipality for the passage of a By-Law exempting the property of the proposed Company to be used in connection with such industry in accordance with the terms of this By-Law, and it is desirable to make such exemption.

NOW THEREFORE THE MUNICIPAL COUNCIL of the Town of St. Boniface enacts as follows:

1. That for a period of twenty years from and after the date of the final passage of this By-Law the said industry and the buildings, machinery and all other property of the Company of every character to be used in connection with the said industry, excepting the land, shall be wholy exempt from taxation excepting for public school purposes, and Judicial Taxes.

2. That for a period of ten years from said date the lands acquired or to be acquired by the said Company, and used or to be used in connection with such industry in the said Town, not to exceed in all twelve acres, shall be exempt from taxation, excepting for public school purposes, and Judicial Taxes, in so far as the value of the same may exceed $500 00 per acre, and for the succeeding period of ten years the said land shall be exempt from taxation except for public school and Judicial Taxes purposes, in so far as the value of the same may exceed $1000.00 per acre.

3. The land to which the By-Law is applicable shall include, subject to the said limit of twelve acres, any lands within the districts above defined that may be held by the Company for any purposes immidiately connected with said industry and whether used for mills, elevators, warehouses, railway sidings, or any other purpose for which the Company may acquire lands in connection with said industry.

4. Provided that before this By-Law shall be voted on by the electors under the Municipal Act the said Allan J. Adamson, Robert A. Mather and Thomas H. Sopher, enter into a contract under seal with the Corporation of the Town, such contract to be approved by the Council of the Town, binding them to proceed with the formation of said Company and to obtain the necessary letters patent and to approve with said entreprise in the event of the final passage of the By-Law and to expend within the said period of two years at least Two Hundred and Fifty Thousand Dollars ($250,000.00) for the purposes herein before recited, said contract to be ratified by said company according to the terms mentioned therein.

5. Provided also that if the Company shall cease to operate or carry on such industry, and particularly to run the said mills for a period of eight (8) months in any year, it shall forfeit the exemption herein provided for such year unless the Council of the Town in office during such year or the year succeeding it shall pass a resolution waiving such forfeiture.

6. Provided further that this exemption shall not apply to buildings used exclusively for residential purposes or dwelling.

7. This By-Law shall be submitted to the electors qualified to vote thereon on Thursday the thirtieth day of August A. D. 1906 and for the purposes of taking the votes of such electors thereon the polls shall be open and shall remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of the same day at each of the following places in the Town of St. Boniface and at such respective places the following persons shall be the respective Deputy Returning Officers to take the votes of the electors thereon, viz;

Polling Sub-Division No. 1, at or near the residence of Mrs Jos. Montpetit, Provencher Ave J. H. Clement, Deputy returning-officer.

Polling Sub-Division No. 2, at or near the residence of Jos. Cazes, corner Notre Dame street and Tache Ave. Deputy Returning Officer, Cléophas Marcoux, jr.

Polling Sub-Division No. 3, at or near the old Town Hall on Dumoulin Street, Deputy Returning Officer, Donat Collin

Polling Sub-Division No. 4, at Fire Hall No. 2 at the corner of Goulet street and Taché Avenue, Deputy Returning Officer, Charles Metcalfe.

And on the Thirty first day of August A. D. 1906 at his office in the Town Hall of St. Boniface, the Town Clerk of the said Town at the hour of two o'clock in the afternoon shall add up the number of votes given for and against the By Law.

On the twenty ninth day of August A.D. 1906 at the hour of two o'clock in the afternoon the mayor of the Town of St. Boniface shall attend at his office in the Town Hall of said Town for the purpose of appointing persons to attend at the various polling Divisions and also to attend at the final summing up of the votes herein before referred to by the Town Clerk as beforesaid on behalf of the persons interested in this By-Law and in promoting or opposing the passage thereof respectively.

St. Boniface, this sixteenth day of July 1906.

THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

A LOUER

Un logement de 5 chambres, non meublés, situé audessus de la pharmacie Brathwaite, 84 Avenue Provencher, eau et lumière fournie, Prix $20.00 par mois. S'adresser à la

Pharmacie BRATAWAITE,
Saint-Boniface.

BY RAIL, Steam LAKE, WALMORE'S GUIDE

En Voyage de Noces

Monsieur et madame Roméo Chénier, dont nous annoncions mercredi le mariage, à Port Arthur, sont en voyage de noces à Winnipeg, chez monsieur Félix Chénier, père du marié.

Vendredi dernier, madame F. Chénier, assistée de mesdemoiselles Chénier, a donné une élégante réception où une nombreuse société a pu offrir des vœux de bonheur aux nouveaux mariés. Monsieur et madame Roméo Chénier seront ici pendant quelques jours.

NOYADE

C'est une effrayante tragédie que cette noyade de cinq personnes, dans la rivière Rouge, samedi dernier. Huit personnes, deux hommes et six dames, se promenant dans un bâteau à gazoline, à quelques verges seulement de River Park, ont frappé un billot qui descendait le courant, caché sous l'eau. Le bateau, filant à une allure rapide, a chaviré: son équipage a été précipité dans l'onde. Au milieu des cris de détresse, les deux hommes qui menaient l'embarcation, messieurs C. H. Foxwell et Alex. Cheyne se sont lancés bravement au sauvetage. Leurs efforts n'ont sauvé qu'une personne. Les cinq autres ont péri. Ce sont: Melles Agnès et Irène Brown, et Ernest Brown, tous trois enfants de M. C. J. Brown, le greffier de la ville de Winnipig; mesdemoiselles Mary S. White, et Ruby Thomsom.

Madame Brown, qui était dans l'embarcation et qu'on a réussi à sauver, n'a repris sa connaissance que pour apprendre la mort de ses trois enfants. On imagine sa peine affreuse. Cette circonstance est ce qui rend cette noyade si tristee.

L'événement a causé une intense douleur dans Winnipeg où les familles des victimes sont bien connues.

Les étés nous amènent toujours deces catastrophes. L'eau, c'est beau, c'est reposant, c'est invitant; hélas, aussi, c'est traître au-dela de toute expression. Notre rivière Rouge a déjà des annales assez chargées de malheurs analogues. Nous nous associons à ce deuil qui aura comme touchante expression de sympathies des funerailles imposantes, à Winnipeg.

Le Ble

La coupe du grain est à peu près générale. La qualité en est belle; les épis rendent considérablement.

Des excursions nombreuses nous arrivent de l'Est: des Provinces Maritimes surtout. On espère qu'il n'y aura pas de rareté de main-d'œuvre et que tous les cultivateurs pourront récolter sans inconvénient.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

— M. J. A. Senécal est revenu hier d'Edmonton.

—L'ouverture des classes du Couvent de Sainte-Anne aura lieu le 27 courant.

—ON DEMANDE une servante: s'adresser à M. P. GASPARD, Avenue Provencher, St. Boniface.

—La Lyre donnera une excursion dimanche prochain à Saint-Norbert sur le bateau Alexandra.

—Trois ou quatre jeunes garçons trouveront de l'emploi chez MM. Dallaire Charette et Daoust.

—M. H. Leblanc a organisé un concours de POOL pour les conditions, s'adresser a M. H Leblanc.

—Tous les Membres de l'Alliance Nationale sont invités à se rendre à leur salle, demain mercredi, à 6½ p.m, pour de là se rendre à la Cathédrale.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous publions dans une autre colonne, 'The Mayfield Nurseries", de Saint-Paul

—M. François Lévêque de cette ville attend ce soir son fils. M. Hercule Lévêque, de New-York, qui passera ici une quinzaine de jours avec sa femme.

—La compagnie du Lac des Bois a reçu jeudi, le premier lot de blé de la nouvelle récolte; il vient de Plum Coulée, dans la réserve des Mennonites; il a été moissonné mardi, battu mercredi et vendu jeudi, moins de 99 jours après qu'il a été semé.

—Les entrepreneurs qui pavent nos rues ont l'air de se la couler douce: la température est magnifique, et pourtant, des journées se passent sans qu'on remue une pelletée de terre. Ces messieurs feraient bien de se hâter; ou bien qu'on nous donne une bonne raison de cette lenteur à se mettre à l'œuvre.

—A la dernière seance du conseil de ville les constables ont reçus instruction d'empêcher de circuler les bicycles sur les trottoirs et de mettre le règlement en force.

—M. Aimé Bédard a vendu samedi, sa propriété coin sud-est des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface. C'est un bénéfice de $7,000. en moins de deux mois.

—M. J. Cusson, de Montréal, Monsieur et Madame J. A Cusson, et Madame Pierre Couture, sont allé passer quelques jours à Somerset la semaine dernière, chez M. Jos. Cusson.

—M. Siméon Laurendeau, marchand, de Calgary, est en voyage d'affaires à Winnipeg. M. Laurendeau est un Canadiens-français qui ont le mieux réussi dans l'Ouest depuis quelques années.

—La personne qui a changé de bicycle à la résidence de Madame Martin sur la Rue Notre-Dame est priée de le ramener dans le plus court délai, et payer les frais d'annonce.

—Un accident qui aurait pu être grave s'est produit vendredi après-midi: Mesdames Girard, Bernier et Lecomte, et Mademoiselle Bernier faisaient une promenade en voiture dans Winnipeg; arrivé au coin des rues Assiniboine et Main, le cocher perdit contrôle de son attelage qui prit le mors aux dent. Les occupantes se précipitèrent hors de la voiture et, sauf Mlle Bernier, s'infligèrent dans leurs chute de douloureuses blessures, les quelles, cependant ne paraissent avoir jusqu'à présent de caractère alarmant.

Town of St. Boniface

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that the Council of the Town of St. Boniface have read a first and second time two By laws authorizing the borrowing by issue of debentures of the respective sums of $100,000.00 and $55,000.00, namely: By-Law No. 420 to construct or purchase a bridge or bridges acros the Red River and the Seine River, and By-Law No. 241 for the purpose of buying land for a public park, about 20 acres, being part of lots 80, 83, 84 and 85, Parish of St. Boniface, between Taché Avenue and Aulneau Sreett. The debentures to be issued under these By-Laws to be payable twenty years after the second day of January 1907, to bear interest at the rate of four per centum per annum payable half-yearly. In each case a certain sum is to be raised annually by special tax to create a sinking fund to extinguish the debt. The above By-Laws will be submitted to the electors qualified to vote thereon on Thursday, the thirtieth day of August A.D. 1906, and for the purpose of taking the votes of such electors thereon polls shall be open and shall remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of the same day at each of the following places in the Town of St. Boniface, and at such respective places the following persons shall be the respective Deputy Returning Officers to take the votes of the electors thereon, viz:

Polling Sud-Division No. 1, at or near the residence of Mrs. Jos. Monpetit, Provencher Ave., J. H. Clement, Deputy Returning Officer.

Polling Sub-Division No. 2, at or near the residence of Jos. Cazes corner Notre-Dame Street and Taché Ave., Deputy Returning Officer, Cléophas Marcoux, jr.

Polling Sub-Division No. 3 at or near the Old Town Hall on Dumoulin Street, Deputy Returning Officer, Donat Collin.

Polling Sud-Division No. 4, at Fire Hall No. 2, at the corner of Goulet Street and Taché Ave., Returning Officer, Chas. Metcalfe.

On the thirty-first day of August A.D. 1906, at his office in the Town Hall of St. Boniface, the Town Clerk of the said Town at the hour of two o'clock in the afternoon will add up the number of votes given for and against the By-Law.

On the twenty-ninth day of August A.D. 1906 at the hour of two o'clock in the afternoon the Mayor of the Town of St. Boniface will attend at his office in the Town Hall of the said Town for the purpose of appointing persons to attend at the various polling Divisions and also to attend at the final summing up of the votes herein before referred to by the Town Clerk as afore said on behalf of the persons interested in this By-Law and in promoting or opposing the passage thereof respectively.

St. Boniface, this thirty-first day of July, 1906.

THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

Chronique de la Province

LA BROQUERIE

A la récente exposition provinciale de Winnipeg, M. O. Massicotte, fabriquant de fromage pour "The La Broquerie Cheese & Butter Co. Ltd." a obtenu deux 1er prix et un 4ème pour ses fromages. Ce beau succès est propre à encourager les paroissiens de La Broquerie à maintenir en opération dans leur paroisse leur fromagerie déjà si prospère.

Ville de St. Boniface

NIVELLEMENTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décide de faire comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales, les ouvrages suivants savoir:

1o Nivellement et Terrassement de la rue du Collège, entre la rue Kitson et le lot de Paroisse 82. Coût approximatif $1 950 00

2o Nivellement et terrassement de la rue Mission depuis la rue Montcalm en allant vers l'est jusqu à la rue Panet. Coût approximatif $1,716 50

3o Nivellement et terrassement de la rue des Meurons sur toute sa longueur. Coût approximatif $1,952.25

4o Nivellement et terrassement de la rue McTavish entre les rues Plinguet et Missio. Coût approximatif $750.00

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits et cotisera et prélevera annuellement des taxes de frontage égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits nivellements jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à 4 pour cent par an sur la dette créée et sur les placements du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrages et à prélever des taxes spéciales de frontage comme dit ci-dessus.

St.-Boniface, 14 aout 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

A VENDRE

Plusieurs maisons dans la Ville de Saint Boniface. Les personnes qui n'ont pas beaucoup d'argent peuvent en acheter.

S'adresser C. A. Gareaux,
Chez BRYDGES & FILS,
Rue du Portage,
Winnipeg.

A Vendre

Une jolie maison avec lot, située sur la rue Saint-Jean-Baptiste No 412. S'adresser à M. Octave Guay, Saint Boniface.

Vente à l'Enchère

Mise à l'enclos public de la Ville de St Boniface le 15 juillet 1906, une vache couleur rouge et blanc, pas de cornes, si non réclamée sera vendue à l'enchère à l'enclos public en arrière de l'Hotel de Ville le 16 Août 1906 à 2 hrs P. M.

LIG. GAGNE.
Gardien d'Enclos.

Ville de St. Boniface, 9 Août 1906.

Ville de St-Boniface

SOUMISSIONS POUR PAVAGES BITULITHIQUE

Le soussigné recevra jusqu'au 21 courant des soumissions pour pavage bitulithique de plusieurs rues dans la Ville de Saint Boniface.

Les plans et devis de ces ouvrages sont au bureau de l'Ingénieur de la Ville où ils pourront être examinés en tout temps pendant les heures de bureau.

La Warren Brothers Company qui possède des droits de patente pour la partie de surface du pavage fournira aux contracteur les matériaux requis au prix de $1.57 la verge carrée.

Un dépôt de 5 °/° du montant de la soumission devra l'accompagner.

Le Conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

St. Boniface, le 14 Août 1906.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

A VENDRE

Une magnifique maison située coin des Rues LaVérandrye et St. Jean-Baptiste; S'adresser à,

M. A. HUOT,
St. Boniface.

Soumissions Demandes

— POUR —

FOIN

100 à 300 tonnes de Foin en mulon, distance pas plus de 50 milles de la Ville de Winnipeg.

J. G. HARGRAVE & Co.

Rue Main, Winnipeg.

FEUILLETON DU MANITOBA.

Souvenir de ma Carierre Medicale

NO 6

V

"Je vis tout de suite où il voulait en venir et fus un moment comme atterré devant la possibilité de voir mes intentions ainsi dénaturées.

"—Ha ! ha ! s'écria Godfrey en saisissant immédiatement l'avantage, moi aussi je te connais maintenant tel que tu es. Il faut que Liliane te voie sous ta vraie figure, et cela sans plus tarder, car je vais chez elle de ce pas.

"—Arrête, murmurai-je d'une voix rauque, pris que j'étais d'un trouble profond, ta démarche ne servirait à rien, elle ne te croira jamais... elle...

"Elle trouvera, comme je te l'ai dit, tes façons d'agir fort suspectes, reprit-il, et cela, si je ne m'abuse, ne servira pas ta cause auprès d'elle. Ne t'imagine pas que j'abandonne les bénéfices de ma situation, continua-t-il avec un air hautement triomphant. Grâce à ta conduite irrégulière à mon égard d'un côté, et à mon influence personnelle de l'autre, tes affaires me semblent dès maintenant en assez mauvais état. Je vais d'ailleurs m'en assurer et je ne tarderai pas à être fixé sur ce point.

"Je ne l'avais pas entendu parler ainsi, sans qu'il m'en revint un certain effroi. Dans son accusation il y avait une grande apparence de vérité, je m'étais mis inconsciemment sans doute, dans une fausse position ; et la méchante intervention de Godfrey pouvait en imposer à ma timide et craintive fiancée. Dans tout les cas, je me disais que, quoi qu'il advint, son honneur allait être perdu pour jamais.

"Godfrey était resté un instant à me regarder avec une sorte de joyeuse malignité. Interdit, silencieux, je cherchais à dominer la rage qui grondait sourdement en moi et qui me soufflait au cœur les plus violentes déterminations.

"Toutefois Godfrey se dirigea vers la porte, sans que j'eusse tenté pour l'arrêter; mais avant de franchir le seuil, il se retourna vers moi pour me demander ironiquement si je n'avais aucun message à lui confier pour sa fiancée.

"Alors... (que le ciel me pardonne !) je m'élançai sur lui : j'avais en cet instant la force d'un géant ; haletant de rage, je lui chuchotai à l'oreille que sa dernière heure était arrivée, et, sous l'effort de mon attaque, il tomba lourdement sur le sol.

"Je m'agenouillai sur sa poitrine; et, pendant qu'avec fureur mes mains serraient sa gorge comme dans un étau de fer, nos yeux se rencontrèrent. Oh ! quel affreux regard il fixa sur moi !... Ce combat ne dura pas longtemps. Ses forces semblaient celles d'un enfant en proportion des miennes ; ses mains s'affaiblirent, et un lugubre silence régna. Mais je ne l'abandonnai pas encore, mes doigts étroitement crispés ne lâchèrent prise que lorsque je fus assuré que toute vie était éteinte en lui."

VI

"Alors je me relevai et je regardai, triomphant, ce corps immobile, inanimé. Ma première pensée fut, qu'ayant tué Godfrey, je venais d'assurer mon bonheur et la paix de Liliane.

"Aux yeux de tous, me disais-je aussi, il était mort depuis plusieurs mois, personne ne pouvait se douter qu'il était revenu à la vie pendant ce court espace de temps."

"Alors je me sentis partagé entre l'émotion de la lutte et un sentiment de fierté victorieuse, comme si l'acte que je venais d'accomplir était bon et méritoire.

"Un secret instinct m'avertit aussitôt que je devais sans retard faire disparaître toute trace de cet événement. Qu'allai-je faire de ce cadavre ? Ouvrant la fenêtre qui donnait sur le jardin, j'avisai à la clarté de la lune, là-bas, au fond, sous un gros pommier, un large tas de briques restées là depuis qu'on avait fait une réparation au mur...

"Je soulevai le corps et le laissai glisser par la fenêtre sur le sable. Puis, sortant de la maison, je le pris de nouveau pour le porter près du gros pommier, où je le posai pour aller chercher une bêche dans le bûcher. Ayant en toute hâte mis les briques de côté, j'attaquais le sol avec la bêche, et avec une fiévreuse activité, en peu de temps j'eus creusé une fosse profonde où je poussai le mort. Bientôt encore, j'eus ramené la terre et comblé le trou. Je remis ensuite les briques à leur ancienne place, mais en les étalant peut-être un peu plus, pour qu'elles couvrissent bien les indices du remuement du sol.

"Cela fait, je revins à la maison, je remis le salon en ordre, ramenant les meubles à leur place et unissant le tapis ; je brûlai le chapeau de Godfrey, qui pendant la lutte était tombé, puis je montai dans ma chambre, où je me couchai.

"Est-il besoin de constater que le sommeil ne vint pas calmer la fièvre à laquelle j'étais en proie. En réalité, aucune pensée de remords ne contribuait à cette agitation essentiellement causée par une sorte de contentement sauvage. Je revivais par la pensée, incident par incident, tout l'horrible drame qui venait de s'accomplir ; je répétai en moi les paroles que j'avais prononcées, j'entourais la gorge de Godfrey de mes doigts. De nouveau, je combattais avec la force du désespoir, de nouveau je me repaissais, avec une indicible joie, de la vue de mon ennemi vaincu. Oui, il était mort, mort ! Et moi, je l'avais tué ! Je m'en réjouissais, il avait bien mérité de mourir. S'il avait vécu, il aurait détruit mon bonheur et brisé le cœur de Liliane. Il était, lui-même, lui seul coupable de tout ce qui était arrivé. Il ne devait attribuer qu'à son infernale machination de n'avoir pu être l'époux de Liliane. Maintenant, Dieu merci (oui, j'en remercierai sincèrement Dieu !), cela n'était plus à craindre. Elle m'appartenait, à moi seul, personne ne pouvait me l'enlever. Alors, cependant, je me souvins aussi de la dernière expression du visage de Godfrey. Je revis, sortant de ses yeux, le regard horrible qui rencontra le mien, je revis, sous l'étreinte de mes mains, sa bouche grimaçante ! Un frisson parcourut mes membres ; à ce souvenir et, pour la première fois, une sorte de terreur m'envahit ; terreur, dis-je, mais encore une fois ce sentiment n'avait rien de commun avec le remords. J'avais certainement bien agi en le tuant ; c'était, le moins que je pusse faire ; cependant, j'étais un assassin et l'épouvantable secret du jardin était mon œuvre. Je me représentai Liliane, jeune femme, avec son innocente gaieté, chantant et riant dans cette maison, sans soupçonner l'effroyable tragédie qui s'y était jouée : nos enfants, qui plus tard peut-être prendraient leurs ébats à cette place même... non, cela ne serait pas ! Je résolus, quoi qu'il advint, de quitter ce foyer, apprêté avec tant d'amour et désiré depuis longtemps. En possession de ce terrible secret, je ne pouvais supporter la pensée de vivre ici avec elle : nous devions commencer une nouvelle vie, bien loin de celle que nous avions rêvée.

"A l'aube, j'étais levé et j'examinai encore une fois le théâtre du combat de la veille. La petite chambre avait le même aspect gracieux et familier qu'auparavant ; mon cœur se serra en examinant les préparatifs de notre emménagement et en songeant aux plans que nous avions tirés, aux dispositions que Liliane et moi nous avions prises. Quand je me fus convaincu avec satisfaction, que le salon présentait absolument le même aspect qu'avant l'arrivée de Godfrey, je me rendis au jardin. Là, aussi, j'avais travaillé adroitement ; il n'y avait aucun doute, personne ne pouvait même supposer que le tas de briques avait été touché ; je me sentais assuré contre toute decouverte fâcheuse.

"Dès que je revis Liliane, je lui fis entrevoir l'éventualité d'un prochain changement de domicile, mais, à mon grand chagrin, Liliane persista, la pauvre enfant à vouloir passer, au moins l'été, dans la petite maison de campagne où nous avions, disait-elle, si bien arrangé toutes choses pour y vivre en paix. Elle ne pouvait comprendre un changement aussi brusque dans mes intentions; j'eus de grandes difficultés à lui persuader que je n'agissais pas par pur caprice. Mais elle m'aimait tant que bientôt elle céda aux raisons que je lui donnais, quelque mauvaises qu'elles pussent être.

....

VII

"Notre mariage eut lieu. Nous partîmes pour le voyage de noces traditionnel.

"Après un mois de parfait bonheur, pendant lequel j'oubliai tout, nous revînmes à la maison. A la maison ! Je me rappelle encore parfaitement la terreur qui m'envahit tout à coup, lorsque j'en franchis le seuil, et comme Liliane, se tournant vers moi avec un sourire rayonnant, m'engagea à lui donner le salut de bienvenue sous le toit où notre nouvelle vie allait commencer. J'essayai de parler : les mots me restèrent dans la gorge, mais Liliane, dans le contentement de l'arrivée, ne remarqua rien d'extraordinaire.

"A table, je ne pus rien prendre, quoiqu'elle ne cessa de rire et de causer ; le visage de Godfrey, comme je l'avais vu la dernière fois, était constamment devant mes yeux. Je le voyais devant moi ; il m'apparaissait entre les rideaux, son regard sombre venait sur moi du fond de la chambre.

"Le repas fini, nous nous rendîmes au petit salon. Liliane était encore trop agitée pour remarquer que j'étais silencieux et préoccupé. Elle parcourait la chambre, admirait les porcelaines, examinait les livres et faisait souvent entendre des exclamations d'enchantement, qui, en tout autre temps, m'auraient réjoui ; mais, à ce moment mon cœur battait violemment, mes nerfs étaient singulièrement agités, une terreur incompréhensible s'était emparée de moi ; je croyais être sous la menace de quelque événement épouvantable.

"Cependant, Liliane s'arrêta dans ses investigations et me regarda d'un air anxieux.

"Il te manque quelque chose, s'écria-t-elle, tu as très mauvaise mine ! Comment n'ai-je pas remarqué cela plus tôt ?

"Je murmurai je ne sais quoi et portai la main à mon front. Aussitôt elle fut à mes côtés et posa sa main fraîche sur mon front et m'embrassa doucement.

"—Tu as mal à la tête, dit-elle, j'aurais dû le voir ! Tu as beaucoup travaillé, mon pauvre Walter, à l'époque où tu voulais te faire une position ; et maintenant seulement tu en ressens les suites. Tu vois combien une femme t'était nécessaire, pour te soigner. Il faut te coucher ; un petit somme te fera, je crois, beaucoup de bien.

(A suivre)

St. Jean, 18 Dec., 1905

MM. BOIVIN, WILSON & CO.,

Montreal.

Messieurs:

Je certifie avoir fait usage du VIN ST-MICHEL, et que ce vin est bien superieur aux autres Vins toniques annonces, aussi merite-t-il sa grande et vieille reputation et son titre de Roi des vins hygieniques. J'ai eu occasion de constater qu'il etait incomparable pour relever les forces abattues par la maladie ou la fatigue. Je crois sincerement que les personnes qui prennent ce vin regulierement evitent une foule de maladies puisqu'elles se tiennent le sang pur et riche.



Votre tout devoue,

Nap. Plamondon

St. Jean

P.Q.